

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 23 OCTOBRE 2020**

En raison des mesures sanitaires mises en place, cette réunion se tient par vidéo-conférence.

Sont présents :

### **Représentants du Pouvoir Organisateur**

Monsieur JAQUEMYNS  
Monsieur TEMMERMANS  
Monsieur MAINGAIN est excusé

### **Direction de l'École Van Meyel**

Monsieur Nicolas LIGOT

### **Représentants du personnel enseignant**

Madame Annick VERPLANCKE  
Madame Christine VERBRAEKEN  
Monsieur Cédric REMUE

### **Représentant du personnel administratif et technique**

Monsieur Fabrice PIRON

### **Représentants des parents**

Madame Catheline ZURNI  
Monsieur Gaëtan MESTAG  
Monsieur Pascal BOOGAERTS  
Monsieur Pedro DIAS  
Madame Aurore LE GAL

La séance est ouverte à 12h30

Le Conseil de Participation confirme le procès-verbal du précédent conseil de participation du 24 janvier 2020.

Le Conseil de Participation confirme également le rapport d'activités.

L'ordre du jour est le suivant :

#### **1. Covid-19 – infections – suspicions d'infections – protocoles et communication**

En ce qui concerne les cas positifs de Covid-19, l'école doit respecter et respecter les protocoles mis en place par les Autorités compétentes.

La classe d'accueil a été fermée pendant deux jours à la suite d'une suspicion de cas positif.

En cas de cas positif/suspicion au sein du corps enseignant, la Direction prend contact avec les parents de la/des classes concerné(e)s pour les informer de la situation et leur demander de surveiller d'éventuels symptômes chez les enfants de ladite classe.

Monsieur Ligot insiste sur le fait que SEULS les parents concernés sont informés et qu'il est disponible pour répondre à toutes les questions.

Monsieur Ligot rappelle également que la Direction de l'école reste la seule à être habilitée à communiquer sur ce point.

## **2. Suivi du dossier concernant l'ancienne directrice**

Monsieur Jacquemyns explique qu'une procédure a eu lieu devant le Collège et le Conseil communal.

Le Collège a dénoncé les faits au Procureur du Roi mais la commune n'a aujourd'hui plus aucune vue sur le dossier et ne peut donc pas donner son avis sur le suivi de celui-ci.

L'Ecole et les Professeurs vont introduire une déclaration personne lésée.

L'Association des Parents est la seule partie en cause qui peut se porter partie civile et donc pouvoir avoir accès au dossier complet.

Il est rappelé que le bureau actuel de l'AP est faisant fonction et qu'il ne peut donc prendre aucune décision tant que l'assemblée générale n'a pas eu lieu et que soit le bureau faisant fonction actuel est confirmé soit un nouveau bureau est élu. La suite ne pourra donc être mise en route qu'après l'assemblée générale de l'AP.

## **3. Communication de l'école aux parents quant aux valeurs défendues afin d'obtenir une meilleure adhésion de ceux-ci et donc des enfants au quotidien**

Certains parents ont soulevé le fait qu'il était peut-être compliqué de comprendre les attentes et les valeurs de l'école à la lecture du règlement intérieur actuel.

Il est suggéré à Monsieur Ligot d'en rédiger un nouveau ou à tout le moins d'adapter l'actuel.

A titre personnel, Aurore LE GAL précise qu'il est assez désagréable de lire certains passages extrêmement moralisateurs du ROI de l'école quand on sait qu'ils ont été écrits par Madame Pascale De Norre.

## **4. Conditions d'octroi des places en immersion**

Monsieur Ligot fait savoir que le protocole utilisé les années précédentes n'aurait pas dû l'être.

Désormais il n'existe plus de priorités pour les places en immersion.

Le principe du 1<sup>er</sup> arrivé – 1<sup>er</sup> inscrit sera désormais la règle à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les inscriptions sont reportées au 15.11.2020.

## **5. L'entrée à l'école – demande de communication (qui peut entrer et jusqu'où peut-on accompagner ?) et de plus d'organisation (peut-être que les barrières indiquant un sens de circulation pourraient être remises en place)**

Le protocole actuellement appliqué est celui-ci qui a été donné à l'école par les Autorités compétentes en septembre 2020.

Suite au CNS du 19.10.2020, des nouvelles consignes sont mises en place.

En ce qui concerne la communication desdites consignes et mesures mises en place, Monsieur Ligot précise qu'il essaie d'utiliser le plus possible les moyens mis à sa disposition (SMSM – site de l'école – mail etc... ). Monsieur Ligot demande également très souvent à l'AP de relier les informations via la page Facebook de celle-ci.

Monsieur Ligot entend les demandes formulées et assure qu'il en tiendra compte.

#### **6. La sécurisation des abords de l'école en ce compris le parking de la Métairie**

Monsieur Jacquemyns précise que le personnel du service Prévention est présent aux abords de l'école pour sécuriser et non pas pour faire le gendarme.

Madame Le Gal précise qu'il est monnaie courante de voir les parents se comporter de manière irrespectueuse et ce quel que soit les moyens de transports utilisés.

Sont donnés comme exemple :

- les parents qui s'arrêtent sur l'avenue Georges Henri alors que le feu est vert pour faire descendre leur enfant (bloquant ainsi toute la circulation et mettant en danger leur propre enfant qui sachant qu'il doit se dépêcher n'est pas attentif à ce qui se passe autour)
- les parents se garant en double-file toujours pour faire descendre leur enfant ;
- les parents se garant n'importe comment sur le parking de la Métairie (au milieu de la voirie et bloquant même les véhicules correctement stationnés) – Madame Le Gal propose l'installation de plots en béton pour empêcher le parking de manière définitive à certains endroits dangereux du parking (virages – emplacement déjà zébré près de la friterie) ;
- les parents restant dans leur voiture pour attendre 8h15 en laissant le moteur en route (merci la nuisance sonore et merci l'environnement) – Madame Verplancke intervient en soulignant également ce point ;
- les demi-tours faits devant l'école pour repartir vers le square Meudon alors que le véhicule est garé en direction du Square Degroof... ;
- les parents qui prennent la Métairie à l'envers ou faisant des marche-arrières dangereuses pour ne pas avoir à faire le tour ;
- les parents qui oublient la présence des classes de troisième maternelle et de la classe d'accueil derrière le parc en roulant beaucoup trop vite – A cet égard, Monsieur Boogaerts demande s'il est possible d'installer des casse-vitesses. En complément, Madame Le Gal demande également la possibilité de mettre des miroirs pour une meilleure visibilité ;
- les parents qui sous prétexte d'avoir leur enfant dans un siège arrive en vélo sur le trottoir jusque devant la grille ;
- Les parents qui se garant sur l'emplacement du car scolaire empêchant son parking et donc le blocage de l'avenue Georges Henri et créant une nuisance sonore à cause des klaxons. A cet égard, il est souligné que des moniteurs se retrouvent dans l'obligation de rester dehors pour garder l'emplacement ou installer des plots orange.

Monsieur Jacquemyns :

- signale qu'il va voir ce qu'il serait possible de faire pour délimiter les places sur le parking de la Métairie ;
- estime que la signalisation est suffisante mais va voir ce qu'il peut faire pour l'améliorer ;
- nous dit prendre contact avec le service Prévention pour une meilleure fluidité de la circulation ;

- évoque également si besoin une collaboration avec la zone de Police compétence et son service Prévention.

Monsieur Jacquemyns demande à l'AP de se faire le relais des différents services de prévention le cas échéant pour une communication plus large.

Monsieur Piron intervient en précisant que l'installation de plots en béton fixes n'est pas possible à cause de l'installation régulière de forains lors d'évènements organisés dans la commune.

Concernant la visibilité du sens interdit, Monsieur Jacquemyns note les différents points et demande des avis techniques.

Monsieur Piron propose de le fixer sur la façade mais celle-ci est classée.

En ce qui concernent les travaux aux abords de l'école, Monsieur Jacquemyns fait savoir que la commune ordonne toujours que ceux-ci commencent après 09h00 et se terminent aux alentours de 15h00 pour éviter tout encombrement aux heures d'entrée et de sortie d'école.

## **7. L'installation d'un box à vélo**

Le projet est en bonne voie et la commune souhaite voir le projet terminé pour la rentrée de septembre 2021.

La commune a reçu un avis favorable de l'urbanisme.

Un marché public doit être lancé et les travaux programmés.

Monsieur Jacquemyns nous informe que le confinement du mois de mars a retardé l'avancement du dossier mais celui-ci avance doucement mais sûrement.

Monsieur Jacquemyns précise que le projet sera un espace sécurisé qui pourra être fermé.

La question de l'accessibilité se pose donc.

Monsieur Piron demande à ce qu'un système à code soit installé.

Monsieur Jacquemyns précise que le type de fermeture est modulable et que le choix peut être fait en cours de procédure. Les choix seront faits en concertation avec la Direction de l'école.

## **8. Les toilettes : organisation structurelle, hygiène etc..**

Monsieur Ligot précise que les toilettes sont nettoyées 3 fois par jour (10h00 – 12h00 – 14h00).

Un parent a soulevé la problématique des toilettes de la cour et plus précisément de la configuration actuelle qui impose le passage devant les urinoirs pour accéder aux toilettes fermées et au lavabo.

Monsieur Ligot ajoute que les filles ont accès aux toilettes de la salle de gym si elles sont gênées d'utiliser celles de la cour et/ou si elles sont toutes occupées

Il rappelle également qu'il y a 20 ans, il y avait 380 élèves dans l'école et qu'il y en a aujourd'hui 550.

Madame Verplancke propose de mettre une séparation entre chaque urinoir afin de créer un espace plus « intime » et moins visible pour les autres élèves souhaitant accéder aux toilettes fermées.

Monsieur Jacquemyns propose de voir avec le service des bâtiments scolaires ce qu'il y a lieu de faire.

## **9. La cour de récréation : amélioration, verdissage, etc ...**

Il y a un projet en cours avec Madame Delvalle et Monsieur Matgen.

Il y a une mise à jour du projet avec l'asbl Tournesol.

Monsieur Ligot reprend contact avec Madame Marie Devos qui portait le projet pour l'école avant de quitter l'établissement en juin 2020.

Les professeurs présents à la réunion signalent que les professeurs sont volontaires pour aider à embellir la cour.

Les représentants des parents se portent également volontaires ainsi que de relayer un appel via l'AP si cela s'avérait nécessaire.

Monsieur Jaquemyns rappelle qu'il existe un budget participatif via la commune de Woluwe-Saint-Lambert. Toute personne de plus de 16 ans peut proposer un projet qui a pour but l'embellissement de l'espace public ou d'un espace public de la commune. Les projets sont ensuite soumis au vote populaire via le site de la commune. Un budget maximal de 50.000,00 € peut être alloué à un projet. La commune de WSL a prévu un budget de 200.000,00 € par an.

Les membres de l'AP présents montrent un intérêt particulier et propose d'envisager une participation à ce budget en développant un projet d'embellissement de l'école.

Monsieur Piron signale qu'il faut 2m<sup>2</sup> par enfant et que les projets doivent vérifier la faisabilité en tenant compte des aspects urbanistiques, juridique et techniques.

## **10. La violence au sein de la cour de récréation et la gestion des comportements violents par les membres des équipes en place**

Les représentants des parents regrettent les mesures imposées par la Communauté française en ce qui concernent les quotas du nombre d'enfant pour un surveillant qui est absolument incroyable (1 surveillant pour 99 enfants).

Monsieur Ligot rapporte qu'il y a de plusieurs nouveaux moniteurs depuis la rentrée qui doivent prendre leurs marques et surtout qui sont encore en formation par Monsieur Laurent et Madame Pascale.

Le carnet de comportement est toujours en cours mais il y a des divergences quant à sa conception.

Monsieur Dias ne pense pas que les problèmes de violence dans la cour viennent d'un problème de méconnaissance des moniteurs. Il suggère de prendre en compte l'importance de ce jour et voir quelles mesures peuvent être prises.

Monsieur Ligot remarque effectivement une augmentation importante de la violence à tous les niveaux dans l'école et rappelle que le dialogue est bien souvent efficace mais que des sanctions sont également prises quand cela est nécessaire.

Monsieur Ligot demande du temps et Monsieur Dias suggère de réfléchir à la tolérance.

Si la communauté française fixe des normes d'un surveillant pour 99 enfants, l'école fait toujours en sorte que deux surveillants soient présents lors des garderies quel que soit le nombre d'enfants.

### **11. La collation saine et l'octroi d'un fruit à chaque enfant le mercredi annoncé par l'ancienne directrice**

Le projet Eco School à propos d'un fruit à chaque enfant n'a pas été repris par Monsieur Ligoit lorsque celui-ci a repris la direction de l'école en mai 2020.

Il a fait le choix d'une sélection pour porter les projets choisis avec plus de qualité et d'efficacité.

Il s'avère qu'il est désormais interdit aux écoles d'imposer la collation saine. Cependant tout le monde est d'accord sur le fait que la collation saine reste plus que vivement recommandée.

Monsieur Piron précise que les enfants au repas chaud, et en cas de surplus, peuvent prendre un fruit ou un yaourt en dessert et avoir deux desserts si l'un d'eux est un fruit.

### **12. La mise en place d'activités parascolaires à la place des heures de garderie**

Des activités parascolaires sont déjà en place via Sportatous tous les jours de la semaine sauf le mercredi pendant le temps de midi.

A partir de 16h00, la salle de gym est mise à disposition de l'Académie de Musique qui rend donc impossible l'organisation d'activité après les heures de classe.

Monsieur Temmerman confirme que chaque école décide des activités parascolaires proposées.

Compte tenu de l'absence de local adéquat, il est donc compliqué d'organiser des activités parascolaires après 15h30.

### **13. La mise en place d'une étude dirigée**

Madame Le Gal regrette l'absence de Monsieur Maingain sur ce point précis.

Il s'agit d'une demande des parents de l'école Van Meyel depuis plus de 10 ans.

Les arguments évoqués par le PO sont :

- la difficulté de la mise en place d'une étude dirigée notamment en ce qui concerne la supervision de l'étude dirigée (qui, comment, où) ;
- le caractère discriminatoire de l'accès à une étude dirigée par des enfants dont les parents ont plus de moyens par rapport à une étude surveillée pour les enfants dont les parents en ont moins.

Madame Le Gal évoque les points suivants pour expliquer la faisabilité du projet :

- elle fait un comparatif avec les activités extra-scolaires proposées par Sportatous (sans les remettre en cause et en précisant que l'initiative est très bien). En effet, Madame Le Gal demande pourquoi il serait discriminatoire qu'un enfant quitte ses copains qui vont en étude surveillée pour aller en étude dirigée mais qu'il n'est pas discriminatoire que le même enfant laisse ses copains dans la cour de récréation pour suivre un cours de Taekwondo ou une autre activité proposée par l'association. Elle précise que les activités de Sportatous représentent un cours trimestriel de 100-150 € pour des activités une fois par semaine, alors que l'étude dirigée représenterait plus ou moins le même coût voire moins pour trois prestations par semaine (lundi – mardi – jeudi) ;

- pour la mise en place de l'étude dirigée il est évoqué (une nouvelle fois) de faire appel à une association qui pourrait prendre en charge l'étude dirigée si aucun professeur de l'école n'est volontaire. De plus les professeurs volontaires sont rémunérés par l'association selon la réglementation liée à la rémunération du bénévolat ;
- une étude dirigée existe à l'école Princesse Paola de WSL au titre d'activité parascolaire.

Le PO ne se prononce pas.

Le parascolaire dépend de la Direction mais doit obtenir l'accord du PO.

Madame Le Gal souligne que si le PO a donné son accord pour l'activité « étude dirigée » dans une autre école de la commune, il est difficilement envisageable qu'il le refuse pour Van Meyel.

Monsieur Ligot se montre ouvert à une discussion sur ce point et Madame Verplancke se montre enthousiaste et précise qu'elle pourrait « motiver » des professeurs.

#### **14. Divers**

Le parcours d'immersion est évoqué et principalement concernant la charge de travail plus importante et le fait que les devoirs prennent plus de temps que les temps requis par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce point.

Il est rappelé que le parcours d'immersion demande effectivement un investissement plus important de la part des parents mais également des enfants. Cependant Monsieur Ligot rappelle que son équipe éducative fait le maximum pour que les apprentissages soient vus en classe et que les devoirs restent dans les normes fixées par la Communauté Française.

La réunion se termine aux alentours de 14h15.